

DÉPARTEMENT
SEINE-MARITIME

Séance du Vendredi 31 août 2018

L'an **deux mille dix-huit**Le **trente et un août**

A 20 heures

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Madame Nicole BASSELET, Maire de Berville sur Seine.

Etaient présents : MM. Romain CECILE, Pascal CUCURULL, Laurent ELSINY, Claude MABILLE, Pascal PONTY, MMES Nicole BASSELET, Monique PASSEL, Chantal SCHAPMANN, Chantal SEDIRA

Absents excusés : MM. Yannick GONDRE, Sébastien HEMARD, Mmes Patricia BAUDRY, Mélissa CHANCEREL, Annick HAMEL

A été nommée secrétaire : Mme Chantal SEDIRA

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	Présents	Ayant pris part à la délibération
14	9	9

Date de la convocation
20/08/2018

Date d'affichage
20/08/2018

Objet : COP 21 (délibération n°37-2018)

Vu la loi n°2015-992 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

Vu l'arrêté du 4 août 2016 et le Décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 précisant les modalités d'application de l'article 188 de la Loi TECV, et notamment la liste des polluants atmosphériques à comptabiliser, les secteurs émetteurs à considérer, le contenu attendu du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et les modalités de communication aux services de l'État ;

Considérant qu'il est nécessaire de mettre en œuvre rapidement les mesures d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre nécessaires à la limitation du réchauffement climatique global à +2°C, voire si possible à +1.5°C à l'horizon 2100, ainsi que les mesures d'adaptation permettant aux territoires d'anticiper les changements climatiques inévitables ;

Madame le Maire précise au Conseil Municipal que la Métropole Rouen Normandie est concernée par la mise en place d'un PCAET. Celui-ci doit être élaboré pour 6 ans, avec une évaluation à 3 ans. Il est composé d'un diagnostic, d'une stratégie territoriale, d'un plan d'actions et d'un dispositif de suivi et d'évaluation.

Pour la Métropole Rouen Normandie, 2017 fut l'année de réalisation du diagnostic. Au regard de ses résultats, et pour être en phase avec les objectifs nationaux, la Métropole s'est d'ores et déjà fixée les objectifs suivants à l'horizon 2050 : Diviser par 2 les consommations énergétiques actuelles du territoire ; Multiplier par 2,5 la production d'énergies renouvelables (EnR) sur le territoire ; Consommer 100% d'énergies d'origines renouvelables, produites à partir des ressources du territoire ou de territoires limitrophes.

2018 est l'année d'élaboration de la Stratégie territoriale et du Plan d'actions.

Soucieuse de co-construire ce dernier avec l'ensemble des acteurs publics et privés locaux qui contribuent de manière commune mais différenciée aux consommations et émissions du territoire, la

Métropole a décidé d'impliquer les forces en présence via un dispositif de mobilisation et de concertation baptisé COP 21 locale, s'inspirant de la 21^{ème} conférence internationale pour le climat reçue à Paris en décembre 2015.

Cette COP 21 locale, co-animée par la Métropole Rouen Normandie et son partenaire le WWF France, doit permettre d'identifier une série d'actions et de mesures concrètes donnant un ancrage territorial au PCAET.

L'ensemble des actions identifiées, nommées « *Engagements COP21* », seront rassemblées dans l'*Accord de Rouen pour le climat*, signé par l'ensemble de ses contributeurs le 29 novembre prochain.

Madame le Maire, propose que la commune de Berville-sur-Seine contribue à la transition énergétique et climatique de la Métropole Rouen Normandie en planifiant la mise en œuvre des engagements COP 21 listés en annexe (1). Ces engagements seront inscrits dans l'Accord de Rouen pour le Climat, que Madame le Maire signera, pour la commune, le 29 novembre 2018.

- Après avoir fait l'inventaire des actions relatives à l'air, à l'énergie et au climat déjà menées par la commune de Berville-sur-Seine
- Après avoir identifié, avec l'aide du Maire de Malaunay, Ambassadeur de la COP 21 auprès des communes, les possibles engagements à mettre en œuvre à court et moyen terme, pour contribuer à la protection de la qualité de l'air, à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique, à la maîtrise de l'énergie et au développement des énergies renouvelables,
- Après avoir consulté les agents municipaux compétents sur ces domaines,
- Après avoir débattu de ces propositions d'engagements avec les membres du conseil,

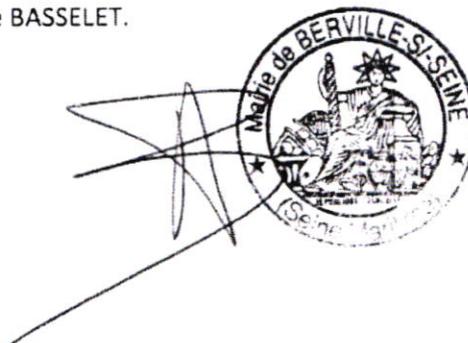
Le Conseil Municipal,

Décide:

- De planifier la mise en œuvre des engagements COP 21 listés en annexe de la présente délibération.
- D'autoriser Madame le Maire à signer l'Accord de Rouen pour le climat, au nom de la Commune.

A Berville sur Seine, le 31 août 2018

Le Maire,
Nicole BASSELET.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217600881-20180831-37-2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/09/2018

Publication : 10/09/2018





COP 21 locale

Accord de Rouen pour le climat

Propositions d'engagements de la ville de
Berville-sur-Seine



métropole
RouenNORMANDIE

Dans le cadre de son implication dans la COP 21 locale et de sa contribution à l'atteinte des objectifs énergétiques et climatiques de la Métropole Rouen Normandie, la commune propose d'inscrire à l'*Accord de Rouen pour le Climat* les engagements suivants :

PATRIMOINE COMMUNAL

1. Rénovation thermique de la salle polyvalente et des écoles primaires et maternelles d'ici 2025
2. Relamping progressif des éclairages intérieurs et passage au LED, avec un objectif 100% LED d'ici fin 2022

ECLAIRAGE PUBLIC

3. Extinction nocturne, de 23h à 5h, de l'éclairage public sur l'ensemble de la commune d'ici l'été 2018
4. Extinction nocturne de l'éclairage de mise en valeur de la Mairie, de 23h au matin.

ENERGIES RENOUVELABLES

5. A l'occasion des travaux de rénovation énergétique programmés, installation d'un système de chauffage par géothermie (PAC eau/eau) alimentant la salle polyvalente et les écoles
6. Réalisation d'une étude de faisabilité pour l'installation de panneaux solaires PV, en autoconsommation ou injection, sur le toit de la salle polyvalente

QUALITE DE L'AIR INTERIEUR

7. Réalisation, d'ici fin 2018, de l'autodiagnostic Qualité de l'Air Intérieur sur l'école maternelle et primaire, en suivant le « *Guide pratique pour une meilleure qualité de l'air dans les lieux accueillant des enfants* » du Ministère de la Transition écologique et solidaire

MOBILITE

8. En coopération avec la Métropole, soutien à la réalisation de la liaison cyclable et piétonne, reliant le village de Berville au Bac et inscription de cette liaison dans le Schéma Directeur des Modes Actifs

ALIMENTATION – AGRICULTURE

9. Intégration d'un objectif de 25% de produits Bio et/ou Locaux dans le prochain marché d'approvisionnement de la restauration scolaire, idéalement, avant fin 2020
10. Mise en place d'une table de tri à la cantine scolaire, au cours de l'année scolaire 2018/2019, et organisation, avec les agents, d'animations de sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire

BIODIVERSITE

11. En coopération avec la Métropole et le PNR des Boucles de la Seine Normande, mise en œuvre d'actions de sensibilisation, de conservation, de restauration et d'entretien des haies bocagères, qu'elles soient sur terrain public ou privé

PRECARITE ENERGETIQUE

12. En coopération avec la Métropole, organisation d'actions de repérage et de sensibilisation des foyers en situation de précarité énergétique via une ou plusieurs balades thermiques d'ici fin 2020

SENSIBILISATION

13. Organisation et co-organisation d'opérations de nettoyage de la nature et des bords de Seine
14. Eco-labellisation dès 2019 d'une première manifestation festive, culturelle ou sportive, puis de l'ensemble des manifestations organisées ou co-organisées par la ville d'ici fin 2020

EXEMPLARITE DE LA COMMUNE

15. Intégration de critères environnementaux dans les procédures d'achat de la ville et participation des employés municipaux concernés aux formations du réseau RANCOPER

AUTRES ENGAGEMENTS PROPOSES PAR LES ELUS

-
-
-
-
-

Après avoir été partagée, débattue et validée par l'ensemble des élus, la liste définitive des engagements devra être :

- Transmise **avant le 30 septembre 2018** à marie.atinault@metropole-rouen-normandie.fr
- Adoptée, par délibération de votre Conseil Municipal, **avant le 10 octobre 2018**, afin de figurer dans l'Accord de Rouen pour le Climat